



Calendrier des travaux : août à octobre 2026

Nuits de fermeture sur l'A40 et la RN 205

ATMB*Ceux qui nous relient...*

Voici le calendrier prévisionnel des nuits de fermeture sur le réseau ATMB.

Les conducteurs devront suivre les itinéraires de déviation mis en place sur le réseau secondaire.

Ce calendrier peut faire l'objet d'évolutions.

🌐 **Une version à jour est accessible sur le site www.atmb.com.**

📱 Pour rester informé chaque jour sur les fermetures et les impacts des travaux sur la circulation, rendez-vous sur notre compte instagram [atmbinfo](https://www.instagram.com/atmbinfo).

Ce calendrier tient également compte des fermetures des réseaux voisins APRR, AREA et ADELAC qui impactent aussi la circulation sur l'autoroute.

⚠️ **En cas d'intempéries, les dates des travaux peuvent évoluer.**

MOIS & SEMAINE	DATE	HEURE	ZONE FERMÉE
AOÛT	32	Lundi 3	20h30 à 6 h
		Mardi 4	20h30 à 6 h
		Mecredi 5	20h30 à 6 h
		Jeudi 6	20h30 à 6 h
		→ En direction de Chamonix	
	33	Lundi 10	21 h à 5 h
		Mardi 11	21 h à 5 h
		Mercredi 12	21 h à 5 h
		Jeudi 13	21 h à 5 h
		→ En direction de Chamonix	
	33	Mercredi 12	21 h à 5 h
		→ En direction de Mâcon	
	34	Lundi 17	20h30 à 6 h
		Mardi 18	20h30 à 6 h
		Mecredi 19	20h30 à 6 h
		Jeudi 20	20h30 à 6 h
		→ En direction de Chamonix	
	32	Lundi 3	20h30 à 6 h
		Mardi 4	20h30 à 6 h
		Mecredi 5	20h30 à 6 h
		Jeudi 6	20h30 à 6 h
		→ En direction de Chamonix	

MOIS & SEMAINE		DATE	HEURE	ZONE FERMÉE
AOÛT	34	Lundi 17	21 h à 5 h	Bonneville Centre n°16 → Vallée Verte n°15
		Mardi 18	21 h à 5 h	
		Mecredi 19	21 h à 5 h	
		Jeudi 20	21 h à 5 h	
		→ En direction de Mâcon		
	34	Lundi 17	21 h à 5 h	Archamps n°13.1 → Annemasse n°14
		Mardi 18	21 h à 5 h	
		→ En direction de Chamonix		
	35	Lundi 24	20h30 à 6 h	Sortie n°14 Annemasse
		Mardi 25	20h30 à 6 h	
		Mercredi 26	20h30 à 6 h	
		Jeudi 27	20h30 à 6 h	
		→ En direction de Chamonix		
	35	Mardi 25	20h30 à 6 h	Seyssel/Frangy n°11 → Saint-Julien-en-Genevois n°13
		→ Dans les 2 sens de circulation		
	36	Lundi 31	20h30 à 6 h	Bellegarde n°10 → Saint-Martin-du-Fresne n°8 <i>(fermeture APRR)</i>
		→ Dans les 2 sens de circulation		
SEPTEMBRE	36	Mardi 1	20h30 à 6 h	Bellegarde n°10 → Saint-Martin-du-Fresne n°8 <i>(fermeture APRR)</i>
		Mercredi 2	20h30 à 6 h	
		Jeudi 3	20h30 à 6 h	
		→ En direction de Mâcon		
	36	Mardi 1	21 h à 5 h	Sallanches n°18
		Mercredi 2	21 h à 5 h	
		Jeudi 3	21 h à 5 h	
		→ En direction de Chamonix		
	37	Lundi 7	21 h à 5 h	Sallanches n°18
		Mardi 8	21 h à 5 h	
		Mercredi 9	21 h à 5 h	
		Jeudi 10	21 h à 5 h	
		→ En direction de Chamonix		
	38	Lundi 14	21 h à 6 h	Fermeture ADELAC
		Mardi 15	21 h à 6 h	
		→ En direction d'Annecy		

MOIS & SEMAINE		DATE	HEURE	ZONE FERMÉE
SEPT.	39	Lundi 21	21 h à 5 h	Archamps n°13-1 → Annemasse n°14
		Mardi 22	21 h à 5 h	
		Mercredi 23	21 h à 5 h	
		Jeudi 24	21 h à 5 h	
		→ Dans les 2 sens de circulation		
	40	Mardi 29	20h30 à 5h30	Frangy/Seyssel n°11 → Saint-Julien-en-Genevois n°13
		Mercredi 30	20h30 à 5h30	
		→ Dans les 2 sens de circulation		
OCTOBRE	42	Lundi 12	21 h à 6 h	Bellegarde n°10 → Saint-Martin-du-Fresne n°8 (fermeture APRR)
		Mardi 13	21 h à 6 h	
		Mecredi 14	21 h à 6 h	
		Jeudi 15	21 h à 6 h	
		→ En direction de Mâcon		
	43	Lundi 19	20h30 à 6 h	Bellegarde n°10 → Saint-Julien-en-Genevois n°13
		Mardi 20	20h30 à 6 h	
		Mercredi 21	20h30 à 6 h	
		Jeudi 22	20h30 à 6 h	
		→ Dans les 2 sens de circulation		
	44	Lundi 26	20h30 à 6 h	Bellegarde n°10 → Saint-Julien-en-Genevois n°13
		→ Dans les 2 sens de circulation		

Consciente des impacts potentiels des travaux sur les déplacements quotidiens, ATMB applique deux principes d'organisation afin de limiter les nuisances :

- › Conserver deux voies de circulation par sens, en journée et surtout durant les périodes de congestion du matin et du soir ainsi que les week-ends.
- › Mener les travaux les plus impactant majoritairement de nuit, sous fermetures ciblées, entre le lundi soir et le vendredi matin de 21 heures à 5 heures, et hors jours fériés.

Vous avez des remarques ou des suggestions, écrivez-nous par mail à l'adresse suivante :
communication.presse@atmb.net



50

90



Durant ces périodes et sur toute la longueur des balisages, **la vitesse est limitée** et une **interdiction de doubler** s'appliquant à tous les véhicules est mise en place. **Pour la sécurité de nos hommes en jaune et des entreprises qui travaillent dans le balisage, respectez ces règles.**

ATMB

Ceux qui nous relient...

